

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00494

Numéro SIREN : 532 712 452

Nom ou dénomination : TRANSPORTS CORBIN ANTHONY

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt 2653

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 7 b Rue des Bois Verts 22400 COETMIEUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53271245200012 Néant [] *

Table with columns: Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatre

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 720 (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations : Stocks Créances

Dossier N° 011809 en Euros Attestation de présentation des comptes Igam LAMBALLE

Pour copie certifiée conforme AC

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :19.000.....)	DA	19 000	19 000	19 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 900	1 900	1 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	82 569	124 899	124 899
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(14 243)	(42 331)	(42 331)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	89 226	103 469	103 469
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	66 227	90 309	90 309
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	30 284	23 499	23 499
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	76 944	34 278	34 278
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 696	109 684	109 684
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 863	1 642	1 642
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	278 014	259 412	259 412
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	367 240	362 880	362 880
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	236 063	193 220	193 220	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AC

Désignation de l'entreprise :		EURL Transports CORBIN Anthony										Néant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations												
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ						D8						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	52 729					KE	KF					
CORPORELLES	Terrains			KG						KH	KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9						KJ	KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1						KM	KN					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2						KP	KQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	8 781					KT	KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV						KW	KX				
		Matériel de transport *			KY	194 296					KZ	LA 14 754				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 352					LC	LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE						LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH						LI	LJ					
	Avances et acomptes			LK						LL	LM					
	TOTAL III				LN	204 429					LO	LP 14 754				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G						8M	8T					
	Autres participations			8U	15					8V	8W					
	Autres titres immobilisés			1P						1R	1S					
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	606					1U	1V 114					
TOTAL IV				LQ	621					LR	LS 114					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	257 779					ØH	ØJ 14 868					
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN			CO	D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO			LV	LW 52 729 IX 52 729								
CORPORELLES	Terrains			IP			LX	LY LZ								
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA	MB MC							
		Sur sol d'autrui			IR			MD	ME MF							
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am des constructions			IS			MG	MH MI							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	50		MJ	MK 8 731 ML 8 731							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU			MM	MN MO							
		Matériel de transport			IV	7 044		MP	MQ 202 007 MR 202 007							
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW			MS	MT 1 352 MU 1 352							
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV	MW MX							
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ	NA NB								
Avances et acomptes			NC			ND	NE NF									
TOTAL III				IV	7 094		NH	NI 212 090								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU	ØV ØW								
	Autres participations			IO			ØX	ØY 15 ØZ 15								
	Autres titres immobilisés			II			2B	2C 2D								
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	2F 720 2G 720								
TOTAL IV				I3			NJ	NK 735 2H 735								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	7 094		ØK	ØL 265 554 ØM 265 554								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes

Igam LAMBALLE



5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Exercice N, clos le : 3 1 0 7 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN AnthonyNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	729	PF		PG		PH	729
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 950	QA	227	QB	50	QC	8 127
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	100 195	QI	29 198	QJ	246	QK	129 148
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	718	QM	162	QN		QO	880
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	108 863	QV	29 587	QW	296	QX	138 155	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	109 592	OP	29 587	OQ	296	OR	138 884	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques, mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc an divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid/Quadr

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AC

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	720	UV	720	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	151 703		151 703						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	22		22						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	286		286						
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 123		12 123					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	12 371		12 371					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 439		19 439						
	Charges constatées d'avance	VS	36 591		36 591						
	TOTAUX		VT	233 254	VU	233 254	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35		35						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	66 189		24 241		41 948				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	76 944		76 944						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 975		46 975						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 693		19 693						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 175		29 175						
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 854		4 854						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	30 284		30 284						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 863		3 863						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	278 012	VZ	236 063		41 948				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 070	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



TRANSPORTS CORBIN ANTHONY

Société à responsabilité limitée
au capital de 19 000 euros
Siège social : 7Bis, rue des Bois Verts
22400 COETMIEUX
532 712 452 RCS SAINT-BRIEUC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 JANVIER 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élevant à -14 243 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves » : -14 243 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

